

APPORTS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS DES PROJETS A DIMENSIONS AGRO-ENVIRONNEMENTALES : QUELLES CONSTRUCTIONS TERRITORIALES ?

Geneviève PIERRE & Bertille THAREAU

Geneviève PIERRE
Maître de conférences
Université d'Angers (France)
Carta Angers - UMR ESO 6590
genevieve.pierre@univ-angers.fr

Bertille THAREAU
Ingénieur d'études
Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers (France)
Laboratoire de recherches et études en sciences sociales : LARESS
b.thareau@groupe-esa.com

Résumé :

Deux exemples choisis dans la France de l'ouest, espace marqué par l'importance et l'ancienneté des structures d'encadrement agricole en économie sociale, questionnent les conditions de construction et d'appropriation territoriale, par les structures de l'ESS, de projets agri-environnementaux innovants liés à l'autonomie agricole. Face aux intentionnalités des acteurs, la pérennité des projets et de leurs territoires est interrogée.

Abstract :

Two examples chosen in western France, a space that is characterized by the importance and the anteriority of agricultural frame structures in social economy, question the conditions of the construction and the territorial appropriation of innovative agri-environmental projects connected to agricultural autonomy, by the structures of social economy. In front of intentions of the actors, the perpetuity of the projects and their territories are questioned.

INTRODUCTION :

L'agriculture étant un secteur d'activité fortement structuré par des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS), notre réflexion s'appuie sur l'agriculture pour penser les liens entre ESS et territoire, rejoignant pour partie les travaux de Parodi (2004). Notre propos procède d'une réflexion pluridisciplinaire en sociologie et géographie rurale et

s'appuie sur les résultats d'une recherche menée dans le cadre du projet ESSTER¹. Comment deux initiatives de développement local à forte dimension environnementale et agricole ont-elles mobilisé les structures de l'économie sociale et solidaire ? Un exemple porte sur l'association des éleveurs des vallées, constituée sur la base d'un territoire à forts enjeux environnementaux dans le but de commercialiser la viande bovine produite localement, à partir de pratiques agricoles favorables à l'entretien de prairies humides (carte 1). Le second exemple s'appuie sur un projet de production de tourteau et de biocarburant fermier, à partir du pressage de l'huile végétale pure, au sein d'une structure coopérative CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole). Ces deux projets, intéressant principalement des éleveurs de l'ouest de la France procèdent d'une réflexion fondatrice sur les différentes formes d'autonomies agricoles et les pratiques agri-environnementales. Sur ces deux terrains, nous avons procédé essentiellement par enquêtes, précédées de comptes-rendus bibliographiques ; 48 personnes ont été rencontrées et enquêtées, soit à des fins informatives, soit lors d'entretiens biographiques ou d'enquêtes semi-directives.

L'inscription de ces projets dans des structures ESS intéresse le territoire à plusieurs niveaux. En quoi le fait que ces projets relèvent de l'ESS et non de l'économie de marché définit-il une autre géographie agricole ? À partir de quels territoires et de quels réseaux préexistants ces projets ont-ils été développés ? Le portage de ces projets par l'ESS permet-il une appropriation territoriale différente par les acteurs ? Connaît-on l'émergence de nouveaux réseaux d'acteurs et la co-construction de nouveaux territoires, et pour quelle pérennité des structures et des projets ?

1. L'ESS : UN SUPPORT RENOUVELÉ POUR LES PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ?

1.1. La problématique

L'agriculture est un secteur d'activité historiquement structuré par les organisations de l'économie sociale (coopératives de production, d'achat, d'utilisation du matériel, mutuelles). Cela peut s'expliquer par les effets des mouvements professionnels agricoles qui ont été, dès les années 1930, fortement imprégnés par l'idéologie de la JAC² prônant, entre autres, les valeurs de coopération et de solidarité entre producteurs. De plus, à partir des années 60, la

¹ « Économie sociale et solidaire, territoires et réseaux », 2007, projet financé dans le cadre d'un appel à projet de la DIISES et réalisé avec l'appui du réseau régional Pays de La Loire ESS-ASDL (France).

² Jeunesse Agricole Catholique

politique agricole française a visé à maintenir des entreprises de production relativement nombreuses, sur le modèle de l'exploitation familiale, tout en organisant l'offre face à la constitution de filières de transformation et de distribution de plus en plus centralisées. Cette organisation des producteurs a essentiellement emprunté des formes d'ESS.

Si structurellement les organisations d'ESS tiennent encore une place majeure dans le secteur agricole, le contexte politique et les enjeux de ce secteur ont fortement évolué. Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, la structuration professionnelle visait l'autonomie du secteur : politique sectorielle et délégation de mise en œuvre aux Chambres d'Agricultures (GERVAIS, 1975, RÉMY, 1987). Pourtant, à l'instar d'autres secteurs économiques, le contexte institutionnel et politique de l'agriculture s'ouvre avec des dispositifs de gestion plus territorialisés (DURAN ET AL., 1996) : collectivités locales, organisations en charge de la préservation du territoire ou de l'environnement tendent à être associées au devenir du secteur agricole. Cette ouverture institutionnelle accompagne un renouvellement des enjeux agricoles. C'est, de plus en plus, la notion d'intégration territoriale qui est mise en avant (PERRIER-CORNET, 2002), voire, une agriculture pensée comme une infrastructure d'utilité commune et publique (DONADIEU, 1998), dans une volonté de re-légitimation du rôle de l'agriculture. Les approches agro-territoriales et agro-environnementales de l'agriculture émergent et, avec elles, de nouveaux projets de développement et de nouvelles structures professionnelles. Or, si les structures de l'ESS ont su être les supports de la modernisation agricole par le passé (JEANTET, 2006), elles peuvent l'être encore aujourd'hui ; les coopératives et associations, nouvelles ou renouvelées dans leurs objets comme les CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole), en sont une illustration.

1.2. L'intérêt du contexte agricole de la France de l'ouest

Le contexte agricole de la France de l'ouest se distingue tant au regard de la place qu'y tiennent les structures de l'ESS que du lien entre agriculture et environnement.

On observe dans l'ouest une vitalité encore forte des groupes d'entraide depuis les années 1930, un nombre élevé de GAEC, la présence de grandes coopératives d'approvisionnement et de collecte. La place des CUMA y est particulièrement importante : en 2006, plus de 50 % des agriculteurs des Pays de la Loire, et plus de 60 % de ceux de Maine-et-Loire appartiennent à une CUMA (FN CUMA, 2006). Ces structures ont joué un rôle majeur dans l'évolution de l'agriculture au cours des 60 dernières années. Elles ont permis de penser et d'accompagner la modernisation agricole en groupe, au sein d'une agriculture familiale, en lui

donnant une dimension de formation technique et de progrès collectif « moderniste ». Les CUMA ont été au cœur de ce processus en permettant l'acquisition, en groupe, d'équipements et de matériels de bonne qualité ou de forte capacité technique, surtout à partir des années 1960 et 1970, permettant de s'inscrire à moindre coût dans la tendance productiviste dominante. Si la coopération a ainsi permis à nombre d'agriculteurs de répondre à l'enjeu alors prioritaire d'augmentation de la production agricole, elle a aussi de fait accompagné certains excès de cette période aujourd'hui combattus : citons entre autres la diminution drastique du nombre d'agriculteurs et le développement de pollutions d'origine agricole.

Aujourd'hui l'ouest agricole se distingue par une forte capacité de production, une densité d'actifs élevée par rapport à la moyenne française, pour des revenus limités. La forte représentation des élevages intensifs (le lait, le porc et les volailles) a très tôt mis les agriculteurs face aux enjeux environnementaux de leurs activités. La question de l'image de l'agriculture est posée, souvent négativement, au regard de ses externalités : le « cochon-pollueur », le contentieux européen lié à la directives Nitrates sur la qualité de l'eau. Dans ce contexte et dès les années 1960, des agriculteurs ont également engagé des réflexions approfondies sur la durabilité de leurs systèmes. (réseau agriculture durable, par exemple, très implanté dans l'ouest ; BOUZILLE-POUPLARD, 2002, DELEAGE 2003).

Ces éléments nous amènent ainsi à nous interroger sur le rôle aujourd'hui, des structures de l'ESS dans l'émergence de nouveaux projets agri-environnementaux territorialisés.

2. DES MODALITES DIFFERENTES DE PORTAGE DES PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX PAR LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Comment les organisations de l'ESS, historiquement structurantes du secteur agricole, émergent-elles aujourd'hui ou sont-elles choisies comme supports de projets agro-environnementaux nouveaux ?

2.1. La CUMA presse à huile, un projet agro-territorial innovant porté par une structure héritée

La presse à huile départementale du Maine-et-Loire permet la production de tourteaux fermiers et d'huile-carburant à partir d'oléagineux produits localement, pour un usage agricole, sur de vieux moteurs, en mélange avec le diesel à 30 %. C'est un outil expérimental et semi-mobile, inscrit dans la CUMA départementale « Innov-expé », desservant officiellement 73 adhérents (FD CUMA, février 2007). La capacité prévisionnelle de

production de 270 000 litres par an en fait, jusqu'au début 2008, la première grosse presse en pleine activité en CUMA en France. La plupart des départements de l'ouest de la France ont adopté ce type d'outils, le plus souvent au sein d'une CUMA départementale « d'innovation ».

La structure CUMA s'est imposée naturellement. La réflexion sur la nécessité de cet outil est née au sein d'une CUMA locale en Layon, petit pays du département de Maine-et-Loire. L'appartenance à une CUMA locale est le premier nœud du réseau de relations professionnelles des agriculteurs interrogés sur ce projet. Ils évoquent l'esprit de « faire en groupe ». La structure CUMA est considérée par les agriculteurs enquêtés comme la plus compétente sur le machinisme, la plus à même, par sa nature coopérative, à prendre en charge un outil expérimental et à mutualiser les risques et le financement ; par l'intermédiaire du réseau CUMA (les CUMA locales, la fédération départementale des CUMA, la CUMA « Innov-expé » de rang départemental), elle peut mobiliser rapidement de nombreux agriculteurs. L'outil s'est, de plus, logé dans une structure préexistante, la CUMA départementale d'innovation et d'expérimentation, constituée en 1996, pour un projet de compostage des fumiers avec mélange de déchets verts. Elle acquiert en 2002, la déchiqueteuse à bois (production de bois de chauffage), suite logique d'une réflexion menée dès 2000 sur l'entretien du bocage ; puis en 2005/2006, la presse à huile. Cela montre la capacité des CUMA à porter des projets agro-territoriaux innovants.

La question de l'autonomie alimentaire et énergétique, fondatrice pour les agriculteurs de la CUMA du Layon, a émergé autour d'un projet d'acquisition d'un séchoir à luzerne. La mise en place de la presse, fin 2005, correspond au moment où on cherche à substituer au fuel cher une énergie compétitive, alors que les prix des matières premières agricoles (colza, tournesol), sont encore bas. C'est un projet de développement agricole en circuit court ou, plutôt, en circuit local et fermé, pour des raisons juridiques : les CUMA ne peuvent pas pratiquer la vente directe et la réglementation juridique française concernant les biocarburants fermiers limite très strictement la vente d'huile végétale pure hors du circuit agricole et local³, empêchant d'en faire un produit de diversification. Par contre, la vente de tourteaux entre agriculteurs se pratique couramment : des échanges sont possibles, entre ceux qui ont besoin

³ Depuis le 01/01/2007 (loi d'orientation agricole de décembre 2005), au delà de l'utilisation personnelle déjà possible par l'agriculteur lui-même, la vente d'huile carburant entre agriculteurs, pour un usage agricole et aux collectivités locales est autorisée, mais cela suppose qu'un protocole soit signé entre le préfet et la direction des douanes pour l'utilisation par les flottes captives (« entrepôt fiscal »); la vente pour l'avitaillement des navires de pêches est aussi autorisée, mais sous conditions juridiques strictes.

d'huile-carburant (région de polyculture ou grande culture) et ceux qui ont des élevages importants à nourrir.

Les CUMA ont joué un rôle important dans la promotion de pratiques agricoles ou agro-territoriales nouvelles : elles ont la particularité de pouvoir interconnecter différents réseaux d'agriculteurs dans une même démarche machinisme : des réseaux syndicaux et de techniciens ou de services de formation, des chambres d'agriculture aux Civam (centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et au réseau agriculture durable, très implanté dans l'ouest (BOUZILLÉ-POUPLARD, 2002 ; DELÉAGE, 2003).

2.2. D'un projet d'autonomie territoriale à la création de l'association « les éleveurs des vallées »

Les promoteurs de l'association « les éleveurs des vallées » font remonter son origine aux années 1980, c'est à dire à l'émergence d'un souci de préservation du territoire de vallées inondables au nord d'Angers. À cette époque, on assiste conjointement au développement des peupleraies et à l'abandon des terres agricoles, jusque là exploitées en prairies. Ces espaces sont en revanche investis de plus en plus par les chasseurs, pour la chasse au gibier d'eau. La population d'oiseaux hivernant décroît fortement sous la double menace de l'évolution de leur habitat et de la pression cynégétique. Des associations de naturalistes, structurées au sein de la ligue de protection des oiseaux (LPO), identifient le besoin de préservation des oiseaux et de leur habitat et tentent d'y répondre par diverses initiatives au cours des années 1980-1990. Dans le même temps, le contexte réglementaire évolue vers une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux des territoires. Les Basses vallées angevines voient converger plusieurs dispositifs reconnaissant leur intérêt écologique (classement en ZNIEFF, zone naturelle d'intérêt écologique floristique, faunistique en 1984, programme LIFE, l'instrument financier pour l'environnement, en 1992, mise en place d'une opération groupée d'aménagement foncier – OGAF – « Environnement », en 1993). Si ce territoire est pionnier pour la mise en place de démarches agri-environnementales, celles-ci se développent ailleurs par la suite ; les territoires de la vallée de la Loire adoptent un dispositif d'OGAF-environnement en 1994, avec des mesures comparables. Les préoccupations liées aux besoins des oiseaux des vallées ont permis de mobiliser les acteurs du territoire autour de projets de préservation écologique ; de nombreux agriculteurs exploitant les vallées ont signé une mesure agri-environnementale. Certains se sont particulièrement mobilisés dans l'écriture du cahier des charges et la promotion de ces mesures (Couëffe, 1996). Ces différents dispositifs

de protection du territoire ont permis d'enrayer la déprise agricole et de limiter la populiculture sur le territoire des basses vallées angevines.

En 1997, le contexte agricole amène les agriculteurs du territoire à réfléchir à la pérennité de leurs exploitations. La crise de la « vache folle » en 1996 a très fortement déstabilisé le marché de la viande bovine. La viabilité des exploitations est fortement menacée. D'autre part, le renouvellement des soutiens publics aux pratiques agri-environnementales paraît incertain, alors que les contrats souscrits dans le cadre de l'OGAF-environnement arrivent à échéance en 1998. Dans ce contexte, les responsables professionnels locaux se questionnent sur les façons de maintenir leurs exploitations et les pratiques agri-environnementales en limitant leur dépendance aux soutiens publics. La réflexion de ce groupe d'agriculteurs se trouve encouragée par les institutions agricoles départementales et par le Conseil Général qui lancent des études sur les territoires des basses vallées angevines et de la vallée de la Loire, aboutissant à l'idée d'une possible alternative aux modes de valorisation traditionnels des produits des exploitations agricoles. Mieux valoriser la viande produite selon un cahier des charges environnemental apparaît comme une solution pour devenir plus autonome au regard des soutiens publics, à une époque où, de surcroît, le marché de la viande bovine est en crise. Dans ce contexte de débat et de réflexion, l'idée de créer une marque locale de viande mobilise les agriculteurs au-delà des initiateurs de la démarche, mais nécessite la structuration d'un projet jusque là peu formalisé. Différentes alternatives sont proposées lors d'une réunion avec tous les agriculteurs intéressés : Groupement d'intérêt économique (GIE), association. À cette occasion, les enjeux sociopolitiques du projet sont réaffirmés par les éleveurs autour de trois objectifs : i) pérenniser les élevages en respectant l'environnement pour maintenir et valoriser l'équilibre naturel de ces vallées, ii) faire partager leur passion, et iii) représenter les agriculteurs pour participer aux décisions de développement des vallées angevines. L'élargissement des objectifs du projet amène à choisir une structure associative plutôt qu'un GIE.

2.3. Deux projets d'autonomie agricole à dimension environnementale mutualisant les moyens

Ces deux projets agricoles à forte dimension environnementale sont motivés par des réflexions fondatrices sur l'autonomie agricole, mais qui se déclinent de différentes façons. Pour les agriculteurs de la CUMA, il s'agit de promouvoir l'autonomie alimentaire, puis

énergétique ; la production de tourteau fermier a constitué la motivation première des initiateurs du projet, même si l'intérêt énergétique s'impose aussi rapidement.

Pour l'association « les éleveurs des vallées », le projet naît d'une réflexion sur l'autonomie de leurs entreprises par rapport aux aides publiques. Il s'agit d'autonomie territoriale dans la mesure où le projet met d'emblée les agriculteurs en relation avec les autres acteurs du territoire : les consommateurs de leurs produits, mais aussi les riverains et les institutions locales aux yeux desquels ils veulent gagner en reconnaissance. Il s'agit aussi d'une autonomie politique dans la mesure où les agriculteurs de ce territoire veulent être reconnus spécifiquement.

Accéder à ces différentes formes d'autonomies nécessite une mutualisation de moyens (investissements matériels, développement d'une marque, coordination pour se faire représenter), et donc, des projets collectifs. Pour autant, aucun de ces deux projets n'a été pensé comme relevant de l'économie sociale, mais plutôt comme un projet de développement local qui avait besoin d'une structure juridique d'encadrement. Toutefois, les structures de l'économie sociale apparaissent comme un support naturel, même s'il faut distinguer les projets qui épousent une structure préexistante (cas du projet en CUMA) et ceux qui ont nécessité la création d'une structure spécifique (association « les éleveurs des vallées »). Dans ce cas, le choix de porter le projet par une structure associative tient à l'objet du projet qui allie des dimensions sociales, politiques et économiques. Par ailleurs la configuration territoriale du projet (centrée sur les vallées humides) apparaît comme nouvelle ; aucune structure préexistante n'a donc été envisagée pour le porter. En revanche, le portage du projet de presse à huile par la CUMA Innov-expé est apparu comme une évidence pour ses initiateurs du fait de l'objet du projet (machinisme) et dans la mesure où tous adhéraient à une CUMA locale.

3. DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION TERRITORIALE

Quelles sont les dynamiques de co-construction ou de structuration des territoires de ces projets ? En quoi le fait que ces projets soient portés par des structures relevant de l'économie sociale définit-il de nouvelles territorialités agricoles et permet-il une appropriation territoriale spécifique par les acteurs ?

3.1. La co-construction du territoire du projet presse à huile en réponse à un besoin localisé

Le territoire d'intervention⁴ se confond avec le périmètre départemental des structures d'encadrement. Ce projet s'inscrit dans des cadres institutionnels qui peuvent paraître forts, mais dans un fonctionnement non hiérarchique : la CUMA communale ou « péri-communale », parfois en « Intercuma », la FD CUMA (fédération départementale, structure de conseil et d'encadrement technique, administratif, juridique), elle-même organisée en FR CUMA ouest (fédération régionale qui fédère 12 CUMA départementales) et adhérant à la FN CUMA (fédération nationale). Ce projet associe également la CUMA « Innov-Expé » qui établit un réseau particulier d'adhérents utilisateurs inclus dans la FD CUMA, le Pays du Layon et la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire. Le préconstruit des réseaux institutionnels (chambre, FD CUMA) a une grande importance dans la diffusion de l'information et la mobilisation des agriculteurs.

À l'intérieur du périmètre d'intervention, le territoire d'action de l'outil s'organise selon la densité du réseau des adhérents de base, et l'exigence exprimée par les structures d'encadrement (FD CUMA, Chambre) à couvrir l'ensemble des régions agricoles du département. En dernier lieu, par sa semi-mobilité, l'outil a une territorialité particulière, à partir de 7 ou 8 stations prédéfinies, qui tient compte à la fois du nombre d'adhérents, de la volonté institutionnelle d'être présent sur l'ensemble du département, des capacités techniques des acteurs de base à réceptionner et entretenir la machine (installation électrique suffisante, formation technique sur la machine) et, de façon finalement non prioritaire, des capacités de production en colza.

La réponse à un besoin localisé est une raison d'être de l'encadrement CUMA : c'est bien l'interpellation de la FD CUMA et de la chambre départementale d'agriculture par des agriculteurs d'une CUMA du Layon, qui est à l'origine de l'outil, bien que ces agriculteurs ne soient pas de gros producteurs d'oléagineux. La production d'huile végétale pure en filière courte et en CUMA relève d'une géographie différente de celle de la filière oléagineuse classique : les surfaces en colza pour le biocarburant fermier représentent au plus 1 % des surfaces totales en colza pour chacun des départements de l'ouest de la France, où chaque adhérent presse l'équivalent de 1.5 à 4 ha. Cet outil est porté, dans l'ouest de la France, par des éleveurs qui cherchent à rendre leurs exploitations plus autonomes et à le faire au moindre coût énergétique.

⁴ Nous distinguons le territoire institutionnel ou d'intervention et le territoire d'action défini par le réseau de partenariat des adhérents.

Le mode d'émergence du projet et les modalités d'implication des acteurs conditionne son inscription territoriale, dans une logique de co-construction et de coproduction territoriale réelle (Guigou, 1998). Cela montre la capacité des CUMA à valoriser l'initiative des adhérents, à promouvoir leur formation « en commun », à leur donner les capacités de se projeter dans d'autres dynamiques de développement. À l'échelle du Maine-et-Loire, on observe une territorialisation en Layon des adhérents de la presse à huile, à partir des deux CUMA et des deux acteurs-leaders du Layon-Saumurois à l'origine du projet. Malgré la part élevée de SAU⁵ réservée aux oléoprotéagineux en Layon-Saumurois (carte 2), ce projet touche des producteurs non spécialisés en grande culture et hors débouché industriel. Surtout, il prend une dimension départementale par le choix, stratégique et technique, des agriculteurs initiateurs en Layon, en partenariat avec les institutions d'encadrement auxquelles elles ont fait appel : construire un outil de bonne dimension technique, économique et qualitative, impose de produire au delà du cadre local. La détermination des initiateurs locaux du projet s'inscrit dans une dynamique de projet de Pays (le Pays Layon, le Layon-Saumurois, le territoire Leader +) qui devient un projet d'assise départementale par leur volonté, sans que l'objectif de développement territorialisé en Layon ait été abandonné. La forte appropriation locale de l'outil se matérialise par le choix d'un constructeur-revendeur du Layon-Saumurois, par l'inauguration et l'expérimentation de l'outil chez un des deux agriculteurs initiateurs du projet en Layon chez qui la presse stationne pendant la saison morte. La re-territorialisation en Layon d'une unité fixe de plus forte capacité productive, est envisagée ; un pôle d'excellence rurale⁶, porté par le Pays du Layon, a été validé en ce sens en 2006. Il s'agit d'un outil fixe de dimension productive et de périmètre d'action plus important que la presse à huile semi-mobile, prévu pour fonctionner hors CUMA, et rayonnant au-delà des cadres institutionnels habituels, sur le sud-est du Maine-et-Loire, sur le nord des Deux-Sèvres et de la Vienne, voire en Indre-et-Loire.

Aussi, le système de co-construction territoriale, par le jeu des acteurs, favorise-t-il particulièrement le Layon, territoire « initiateur » de la dynamique de réflexion sur les presses à huile en CUMA dans le département. Le rôle de « l'acteur territorialisé » (GUMUCHIAN, GRASSET, LAJARJE & ROUX, 2003)⁷ est indéniable. Un acteur-leader se situe au cœur des

⁵ Surface Agricole Utile

⁶ Appel à projet lancé par la DIACT en 2005 pour favoriser l'émergence de projets innovants dans l'espace rural, à partir de 4 thématiques prioritaires, dont les énergies renouvelables.

⁷ « L'acteur territorialisé » s'inscrit dans des intentionnalités et des territorialités et a un projet, une envie pour son territoire, aussi peu organisés ou formalisés soient-ils » (Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, 2003), p. 110.

imbrications d'échelles, mettant en connexion territoires, structures et réseaux pour un projet qui se veut local : c'est le responsable de la commission agriculture/viticulture/environnement du Pays du Layon qui réussit à fédérer localement des agriculteurs jusqu'à obtenir le soutien du Pays. Il contribue à construire un outil départemental mais ses ambitions et ses actions sont prioritairement à l'échelle « du Layon » ou du « Layon-Saumurois ».

3.2. Une structuration territoriale déterminée par le contexte institutionnel et naturel dans le cas de l'association des éleveurs des vallées

Le projet associatif est né d'une réflexion sur l'évolution de la biodiversité de sites naturels remarquables fortement modelés par l'agriculture. Les premiers leviers mobilisés par les promoteurs de cette réflexion ont été des dispositifs réglementaires basés sur un zonage territorial et fortement portés par des institutions départementales (Chambre d'agriculture, association départementale pour l'aménagement des structures d'exploitation agricole – ADASEA –, Conseil général). Au cours du processus de réflexion, l'idée de création d'une association d'agriculteurs, plus autonome vis-à-vis des soutiens publics, a émergé. Pour autant, le territoire du projet était d'ores et déjà largement structuré. Plusieurs faits viennent étayer le constat selon lequel le territoire de l'association relève davantage d'une structuration institutionnelle que d'une construction pensée au regard des pratiques et des motivations de ses membres : i) à l'automne 1997, les institutions agricoles et locales profitent d'un programme financé par un fonds de développement agricole pour mettre en place un projet d'études centré sur les systèmes de production et la commercialisation des animaux. Les agents de la Chambre d'Agriculture et de l'ADASEA ayant monté ce projet proposent de travailler à la fois sur la zone des basses vallées angevines et sur celle des vallées de la Loire. La convergence des problématiques locales, le fait que ces territoires soient inscrits dans des dispositifs agri-environnementaux similaires ainsi que la nécessité d'atteindre une dimension critique dans le cadre du projet, expliquent ce choix qui est à l'origine de la configuration actuelle de l'association. ii) Par la suite, le besoin de constituer un groupe d'agriculteurs engagés autour du projet de valorisation locale de la viande se traduit par l'invitation par la conseillère de la Chambre d'Agriculture à une première réunion fondatrice. Les invitations visent les éleveurs ayant des contrats MAE (mesures agri-environnementales) sur des prairies des vallées. iii) Enfin la définition du cahier des charges de la marque a entraîné une réflexion sur le territoire de l'action. La possibilité de valoriser la viande sous la marque pour chaque exploitant est limitée par les surfaces exploitées dans le cadre d'un contrat agri-environnemental. Ainsi c'est le zonage administratif des mesures agri-environnementales qui

a déterminé le territoire de réflexion du projet, le groupe d'acteurs mobilisés puis le territoire d'action.

Alors que les dynamiques sociales locales sont fortement structurées par la proximité géographique et de faibles relations entre vallées (les cours d'eau, nombreux sur ces territoires fractionnent l'espace de dialogue et de coopération entre agriculteurs ; COUEFFE 1996 ; SIGWALT & LE GUEN, 1999), la logique du projet réunit des agriculteurs qui ont rarement des liens entre eux mais qui présentent des pratiques similaires, des préoccupations proches qui se traduisent par une adhésion au même dispositifs agri-environnemental. Dans la pratique, le fonctionnement associatif a été fondé sur une forte mobilisation des membres du bureau : pour les actions de communication, pour la vente d'animaux. De fait, ces actions étaient perçues comme coûteuses en temps pour les éleveurs, et il a été convenu de ne mobiliser les autres adhérents que quand davantage d'entre eux pourraient percevoir une plus value de la vente de viande. Mais le projet de valorisation n'a pas connu le développement escompté. Une fois la marque créée, des animaux ont été commercialisés pendant environ deux ans, mais en faible quantité. De ce fait, la plupart des adhérents n'ont pas participé à l'activité associative au-delà de quelques réunions en cinq ans. La mobilisation limitée des adhérents explique probablement le fait que le territoire d'action de l'association soit peu approprié. Le territoire de travail, souvent restreint à la commune ou à une vallée, reste un critère objectif de classement entre agriculteurs malgré près de dix années de travail autour du projet associatif. Au niveau des adhérents, la dynamique associative s'intègre dans un jeu de relations sociales préexistantes : on ne parvient pas à dépasser les territoires de travail habituels des adhérents. Les préoccupations des éleveurs sont proches, mais elles ne font pas l'objet de dialogue entre eux et on ne perçoit qu'une faible interconnaissance des contextes territoriaux et des personnes. Ainsi les agriculteurs se disent d'abord agriculteurs de telle vallée. L'association n'a pas réussi à faire émerger un sentiment d'appartenance à un territoire englobant qui n'avait pas de réalité sociale auparavant. Cette initiative n'a pas réussi à donner corps, dans la réalité des pratiques sociales, au territoire « des vallées angevines », pensé par les institutions agricoles et territoriales.

3.3. Des dynamiques différenciées de construction de territoires de projets

Les dynamiques territoriales à l'œuvre autour de ces deux projets sont fortement différenciées.

L'outil presse à huile en CUMA relève d'une véritable **co-construction territoriale**, par un dialogue réel et non hiérarchique entre l'échelon départemental (FD CUMA) et l'échelon local (celui de la CUMA), en réponse à un besoin localisé. Les acteurs locaux jouent un rôle fondateur et majeur dans l'émergence et la mise en place du projet.

Pour l'association des éleveurs des vallées, la structuration du territoire se réalise à partir d'un cadre institutionnel fort dans lequel se coule le projet associatif, ce qui finalement ne permet ni une appropriation forte par les adhérents du projet dans sa complexité, ni de son territoire.

Pour autant, ces projets se ressemblent par leur dimension novatrice au regard des dynamiques territoriales préexistantes dans le secteur agricole. Même si des institutions agricoles et locales sont fortement impliquées dans l'accompagnement de ces projets, les territoires d'action sont relativement centrés sur des cadres territoriaux déterminés par leurs objets mêmes. Ces territoires de projets sont pensés à partir d'une initiative fondatrice, puis ouverts à d'autres participations (du Layon au département dans le cadre de la CUMA, des vallées angevines à d'autres territoires de la vallée de la Loire dans le cadre de l'association). Comme ça a été le cas au cours du XX^e siècle, dans l'encadrement coopératif ou syndical et associatif agricole, le maillage du territoire reste parfois un enjeu imposé par les acteurs institutionnels. Ainsi, dans la définition de l'itinéraire de semi-mobilité de la presse à huile, la nécessité de stationner dans chaque périmètre d'intervention des antennes locales de la chambre départementale d'agriculture, a été posée comme principe. Pour autant, dans la pratique, l'action reste fortement territorialisée autour des initiateurs des projets.

4. INTENTIONNALITES ET PERENNITE

Dans ces deux projets, on observe un décalage entre les intentionnalités portées par les promoteurs de ces projets et celles des autres adhérents. Or, les intentionnalités sont un élément important de la pérennité de ces projets.

4.1. Pérennité structurelle de la CUMA porteuse du projet de presse à huile

Cette question doit être envisagée à différents niveaux : celui de la structure CUMA, celui de l'outil presse à huile, celui de la production d'huile végétale pure et de tourteau fermier. Si la pérennité de la structure CUMA n'est pas en cause, puisque son existence n'est pas liée directement à l'outil presse à huile – La CUMA départementale « innov-expé » préexistait à

l'outil et lui survivra par d'autres expérimentations en machinisme –, l'intérêt durable pour l'utilisation des presses à huile est davantage sujet à caution. La pérennité de l'outil en CUMA répond à plusieurs conditions : les outils d'expérimentation en CUMA sont par définition limités à une temporalité contrainte de quatre ans pour des questions d'obsolescence du matériel. On peut s'interroger sur les conditions de renouvellement de l'outil à terme, soit sous sa structure actuelle, soit au sein de CUMA locales, soit en copropriété.

Les intentionnalités des utilisateurs sont un paramètre fondamental de continuité, ou non, dans le pressage de l'huile. Or, on observe un décalage entre les intentionnalités des acteurs-leaders, généralement très portés sur les aspects environnementaux d'économie énergétique globale, d'autonomie agricole et de traçabilité, et celles des autres adhérents, les plus nombreux, pour qui l'intérêt économique à court terme prend plus de place. Les études menées au niveau de la FR CUMA Ouest (CHANUDET & JUDÉAUX, 2007), de la FD CUMA du Maine-et-Loire (NOAH, 2006), et les entretiens approfondis auprès des acteurs-initiateurs de ce projet, montrent que les intentionnalités liées au biocarburant comme alternative au fuel sont les plus partagées par les adhérents, mais aussi les plus sensibles à l'évolution comparée des prix du fuel, des cours du dollar et des prix de la graine. Selon toutes les FD CUMA enquêtées, compte tenu des prix élevés de la graine de colza, les agriculteurs ont beaucoup moins pressé en 2007. Peu d'agriculteurs mènent une réflexion globale sur les coûts de production à long terme. Les projets bâtis uniquement sur l'huile carburant, à partir de critères économiques de prix, sont les plus sensibles et les moins viables à terme ! Pour maintenir l'intérêt de ces outils, il faut d'autres motivations, qui engagent les agriculteurs à plus long terme. La trituration des graines de colza garde tout son intérêt comme alimentation animale. Selon la FN CUMA, c'est dans l'ouest de la France, là où l'huile végétale pure est portée par un noyau dur d'éleveurs l'utilisant pour la fabrication de tourteaux que ces outils ont le plus de chances de se maintenir. Par ailleurs, l'utilisation de l'huile-carburant n'est actuellement possible que sur d'anciens moteurs diesel ; les motoristes refusent d'assurer les moteurs neufs fonctionnant avec de l'huile végétale pure ; cela pose encore de fortes limites à son développement. Plus généralement, cette question rejoint le débat actuel sur les intérêts économiques et environnementaux des biocarburants dans leur ensemble (SCARWELL, 2007).

4.2. Pérennité menacée de l'association des éleveurs des vallées

Nous observons également une disjonction entre les motivations d'acteurs leaders et celles des autres adhérents. Les premiers portent l'ambition sociopolitique à l'origine du projet associatif, alors que pour nombre d'adhérents, l'engagement est de fait limité à l'adhésion à un service : mieux valoriser leurs produits, dans l'espoir de plus-value économique pour leurs exploitations par la vente de viande⁸. Ainsi l'association des « éleveurs des vallées » rencontre, comme d'autres structures de l'économie sociale, l'enjeu difficile de faire vivre conjointement des objectifs économiques et sociopolitiques. Cette disjonction fragilise aujourd'hui l'association : alors que les objectifs de l'association étaient initialement de développer des lieux de commercialisation de la viande des adhérents sur le territoire de l'association, ce développement n'a pas eu lieu. Depuis 2005, aucun animal n'a été valorisé sous la marque « l'éleveur et l'oiseau ». Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cet échec. Compte tenu de l'amélioration de la situation des marchés pour la viande bovine, les éleveurs ne sont plus intéressés pour faire l'effort nécessaire à la valorisation de leur produit (respect du cahier des charges, prise de contact avec le négociant, présence aux réunions). Les partenaires impliqués - négociant, enseigne de distribution - connaissent la même démotivation. De plus, même si les dispositifs de soutien aux pratiques environnementales changent, leur principe semble acquis ; on ne ressent plus la même nécessité de les pérenniser par d'autres structures. Aujourd'hui, alors que les enjeux environnementaux demeurent sur le territoire, et que les éleveurs ressentent des préoccupations communes, peu restent engagés dans une réflexion et un travail collectifs pour les faire valoir.

Par ailleurs, le projet associatif est né et s'est développé dans un contexte de partenariats entre les institutions locales, agricoles et environnementales (Chambre d'agriculture, Conseil général, Agglomération, LPO), fondé sur des valeurs partagées : initiative des acteurs, dimension concertée de leur action, respect de l'environnement, recherche d'autonomie au regard des soutiens publics. Ainsi une contradiction forte, relative au positionnement de l'association dans son environnement institutionnel et économique, apparaît : l'enjeu principal du projet associatif était de construire une forme de valorisation de la viande qui permette aux éleveurs d'être moins dépendants des soutiens publics, or c'est bien le soutien, entre autres financier, d'institutions locales et agricoles, qui a permis le lancement du projet associatif. Aujourd'hui, les institutions se désengagent du projet, fragilisant ainsi une

⁸ 23 agriculteurs enquêtés (questionnaires semi-directifs) dans le cadre du contrat ESSTER, printemps 2007.

association qui n'a pas réussi à atteindre l'autonomie projetée. Pour autant, l'action de l'association a eu des effets notables au-delà de son territoire d'action. Projet innovant, bien publicisé par ses promoteurs, il connaît une forte notoriété nationale voire internationale, par une campagne de communication, la création d'un logo... La pérennité de cette démarche qui est, de fait, devenue exemplaire, doit être envisagée à travers ses prolongements dans d'autres projets qui s'en sont inspirés (valorisation de bœufs en Belgique, projet de filière locale conchylicole dans le sud de la France).

4.3. Penser la pérennité d'initiatives innovantes...

La pérennité de ces deux projets est fortement liée à la façon dont leurs acteurs projettent leurs intentionnalités dans le temps. Dans les deux cas, on observe une disjonction entre les postures d'acteurs leaders, qui réfléchissent à moyen ou long terme autour d'enjeux sociopolitiques, et les postures des membres mobilisés pour le projet, qui pensent leur adhésion à court terme, en fonction du contexte conjoncturel des filières dans lesquelles ils sont inscrits. Cette dimension conjoncturelle est probablement renforcée par le fait que les adhérents sont ici des professionnels, et que l'offre de services permise par ces structures de l'économie sociale correspond plus à une alternative à leurs pratiques de production ou de commercialisation habituelles, qu'à la création d'une activité nouvelle. Ces deux projets ont émergé dans un contexte favorable à une large mobilisation des agriculteurs, mais connaissent aujourd'hui des difficultés liées à un retournement conjoncturel.

Il faut également distinguer pérennité des structures et pérennité des projets. Dans le cas de la CUMA, la structure est pérenne et encourage des projets pensés d'emblée à court terme dans une perspective d'aide à l'expérimentation. La pérennité du projet en tant que tel n'apparaît pas comme un enjeu central de la démarche. L'ambition de la CUMA est surtout d'aider à expérimenter de nouvelles pratiques, d'envisager des dispositifs techniques différents du projet initial ; c'est ce qui est projeté dans le Layon. Dans le cas de l'association des éleveurs des vallées, l'objectif de pérenniser une filière locale n'a pas été atteint sur le territoire. En revanche, le dispositif imaginé dans les vallées angevines connaît des prolongements à travers d'autres projets, sur d'autres territoires. La structure associative, elle, demeurera probablement, localement, autour d'objets renouvelés.

CONCLUSION

Ces exemples définissent des modalités différenciées de construction des projets et de leurs territoires. Le rapport au territoire est d'autant plus fondamental que les projets agricoles s'inscrivent dans une assise territoriale – voire terrienne – forte. Le portage par des structures de l'économie sociale permet la mise en place de territorialités agricoles différentes de la filière classique : la presse à huile végétale pure en CUMA induit une autre géographie du colza. La territorialisation en Layon de l'utilisation de la presse à huile relève, finalement, de la géographie de la proximité, de la réponse à un besoin localisé et de l'implication des acteurs de base, raison d'être de la structure CUMA. À l'inverse, dans l'association des éleveurs des vallées, la structure n'a pas permis de dépasser les logiques territoriales traditionnelles de cloisonnement entre les vallées et de définir une nouvelle territorialité. Cela interroge la capacité des structures de l'ESS à permettre une appropriation plus forte, par les adhérents, du territoire et des objets de développement.

Or, aujourd'hui, le rapport territoire/développement agricole procède de définitions différentes de celles qui ont longtemps prévalu et les structures de l'ESS n'y dérogent pas ; il s'appuie désormais sur une communauté d'enjeux techniques et économiques qui fonde l'émergence d'un projet spécifique, et non plus sur un maillage administratif (la commune, le canton, la région agricole) couvrant tout l'espace pour associer l'ensemble des agriculteurs à un processus de représentation politique et de modernisation globale, structurelle et partagée, de l'agriculture ; cela se vérifie aussi bien dans les programmes Leader + que dans les pôles d'excellence rurale, les projets de pays, les mesures agri-environnementales... Parallèlement, ces projets, peuvent s'inscrire dans des durées prédéterminées à l'avance (exemple de la presse à huile en CUMA), qui tranchent avec les projets plus institutionnalisés de la coopération ou d'autres structures d'encadrement (chambres d'agriculture), inscrits dans des structures plus hiérarchisées et se projetant dans le long terme. Le rapport au territoire et au temps interroge doublement la pérennité de ces projets.

Cela met en cause la disjonction entre les intentionnalités des acteurs, entre motivation économique et « service » à court terme, et intentionnalité socio-politique à plus long terme. Même si ces projets ESS relèvent avant tout d'une mutualisation de moyens, d'expériences, l'intérêt individuel prend parfois le pas sur l'intérêt collectif. Pour autant, la recherche d'autonomie (alimentaire, énergétique, économique) semble être l'élément rassembleur, structurant et fondateur des projets. Or cet enjeu questionne la pérennité des projets de deux façons opposées : d'un côté il peut conduire à fragiliser certaines initiatives, l'échec de

l'association des éleveurs des vallées est là pour nous le rappeler ; de l'autre, l'autonomie agricole liée à des projets à enjeux environnementaux valorise l'image de l'agriculture. Cette dimension a été bien comprise par les structures institutionnelles d'encadrement qui ont su habilement installer et pérenniser une communication sur ces projets, parfois bien au delà de leurs résultats concrets. Enfin, la pérennité de ces projets ne dépend plus seulement des agriculteurs qui y contribuent directement. Le rapport aux autres acteurs du territoire est plus important qu'autrefois : consommateurs, riverains et citoyens, partenaires institutionnels, collectivités locales, et cela nécessite une réflexion sur les structures pouvant les rassembler.

BIBLIOGRAPHIE :

BOUZILLÉ-POPULARD E., (2002), *L'agriculture à l'épreuve de l'environnement : la diffusion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; l'exemple du réseau agriculture durable*, Thèse, Université de Nantes, 466 p.

CHANUDET B. & ET JUDEAUX S., *Observatoire des producteurs et utilisateurs d'huile végétale et de tourteau à base d'oléo-protéagineux, mise en place de la filière sur la région grand ouest*, Juillet/Août 2007, FR CUMA ouest.

COUËFFE F., (1996), *Le métier d'éleveur et la demande environnementale dans les basses vallées angevines, Evaluation sociologique d'une OGAF en zone inondable*, ESA, Angers, 106 p.

DELÉAGE Estelle, (2003), *Au delà de la tradition et de la modernité, le réseau agriculture durable ; socio-anthropologie d'un mouvement social paysan de l'ouest de la France*, Thèse, Université de Caen, 430 p.

DONADIEU P., (1998), *Campagnes urbaines*, Actes Sud, 219 p.

DURAN P. & THOENIG J.-C., (1996), L'État et la gestion publique territoriale, *Revue française de sciences politiques*, 46(4), p. 580-623.

GERVAIS M., (1975), Histoire de la France rurale depuis 1914, in Georges Duby (dir.), *Histoire de la France rurale*, vol 4, 755 p.

GUIGOU J.-L., (1998), Produire son propre territoire, *Territoires*, n° 384.

GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., (2003,) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, 186 p.

JEANTET T., (2006), *Économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité*, La Documentation Française, 175 p.

LE GUEN R.& SIGWALT A., (1999), Le métier d'éleveur face à une politique de protection de la biodiversité, *Économie rurale*, (249), p.41-18.

NOAH NATHALIE, (2006), *L'appropriation collective d'une technique : les biocarburants à la ferme dans le Maine-et-Loire*, Mémoires de fin d'études, école d'ingénieurs de Purpan, 120 p.

PARODI M., (2004), « Économie sociale et dynamiques de territoires », in D. Demoustier (coord.), *Économie sociale et développement local*, Les Cahiers de l'Économie sociale, IES, l'Harmattan, 173 p.

PERRIER-CORNET PH., (2002), *Repenser les campagnes*, DATAR, Editions de l'Aube, 279 p.

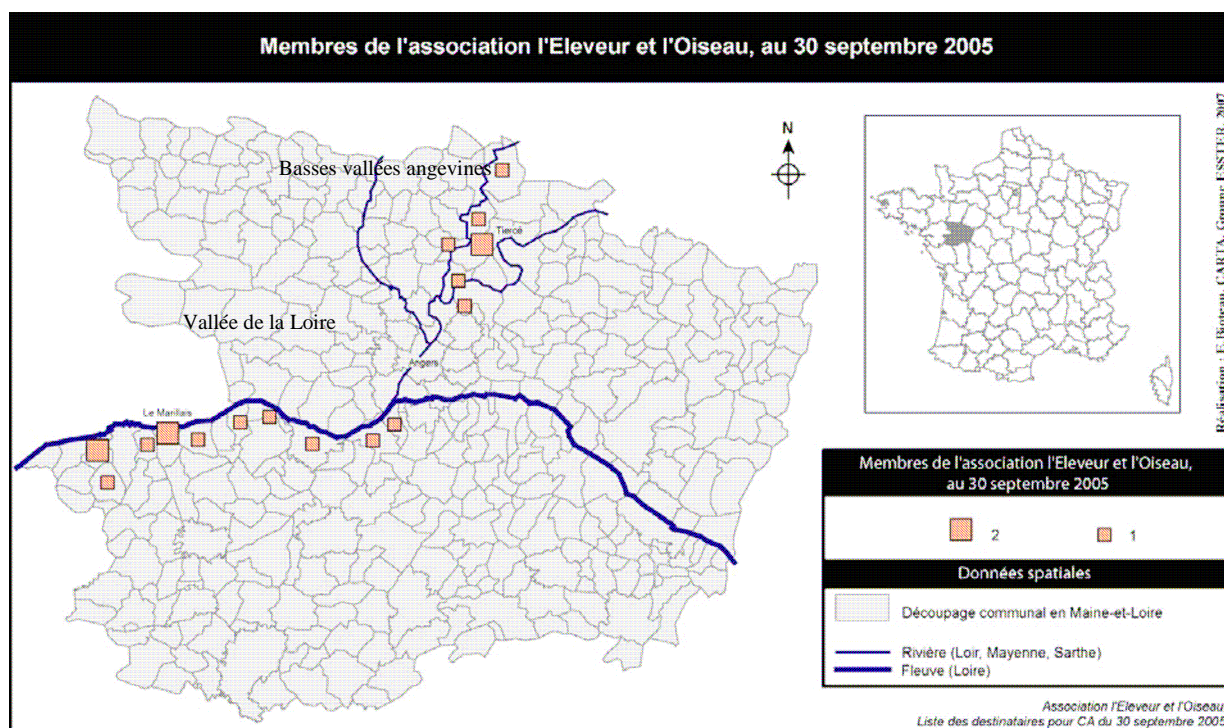
REMY J., (1987), La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur, *Sociologie du travail* (4), p. 415-441.

SCARWELL H.-J., 2007, *Biocarburants, les temps changent : effet d'annonce ou réelle avancée ?* Presses universitaires du Septentrion, 293 p.

Réseau Agriculture durable (1998), *L'Agriculture, une chance pour l'emploi*, FR Civam, Siloë, 142 p.

THAREAU B., BILLAUDEAU V., BIOTEAU E., FLEURET S., LEROUX I., PIERRE G., PUJOL L., (2007), *Economie sociale et solidaire, territoires et réseaux*, Rapport de recherche, ESA, Angers, 181 pages.

Carte 1 : Territoire d'intervention de l'association des éleveurs des vallées



Carte 2 : Les adhérents de la presse à huile au sein de la CUMA départementale
« innov-expé » de Maine-et-Loire

